

# **PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DU VAR**

**4<sup>ÈME</sup> COMITE DE PILOTAGE DE SUIVI DU PPA**

**14 MAI 2024**

**RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES**

Président de séance : Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de Toulon

Contact à la DREAL PACA : Madame Léa GABORIT, chargée de mission qualité de l'air, référente PPA du Var, [lea.gaborit@developpement-durable.gouv.fr](mailto:lea.gaborit@developpement-durable.gouv.fr)

## SOMMAIRE.

<u>1</u>	<u>Introduction</u>	2
<u>2</u>	<u>Ordre du jour et liste des présents</u>	2
<u>3</u>	<u>Relevé synthétique des échanges</u>	3
<u>4</u>	<u>Conclusion</u>	7

## 1 Introduction

---

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Var introduit la séance. Le Plan de Protection de l'Atmosphère du Var est suivi avec beaucoup d'intérêt et d'attention, ce qui démontre la dynamique collective instaurée autour de la qualité de l'air dans le département : nous devons maintenir cette dynamique. Il propose de valoriser les résultats obtenus et encourage les porteurs de projets et partenaires à proposer des améliorations et faire émerger de nouvelles actions. Monsieur le secrétaire général souligne le grand nombre de participants pour ce 4<sup>ème</sup> comité de suivi du PPA : cela démontre que le travail mené paie et doit se poursuivre grâce aux débats enrichissants.

Monsieur Gilles Vincent, vice-président à la métropole Toulon Provence Méditerranée propose de rentrer rapidement dans le vif du sujet compte tenu du fait que chacun à un mot à dire sur la qualité de l'air dans le département. Monsieur Vincent insiste sur le discours de Monsieur le secrétaire général : chacun peut apporter un point d'avancement au PPA. La discussion de ce jour permettra de faire un point d'étape mais aussi d'avancer en faisant de nouvelles propositions d'actions.

## 2 Ordre du jour et liste des présents

---

### Partie 1 : Actualités Qualité de l'Air

Actualités réglementaires (DREAL) :

- Astreinte Conseil d'État, Directive européenne, astreinte
- Les ZFE : aides nationales et vignettes Crit'Air, Fonds Vert

Nouvelles données qualité de l'air (AtmoSud)

- Concentrations aux stations

- Application Air To Go

## Partie 2 : Avancement du PPA du Var

Suivi général PPA (DREAL)

Zoom sur le maritime :

- Projection d'une vidéo sur la pollution maritime
- Campagne de mesures en zone portuaire

Zoom sur le résidentiel – aménagement

- Evaluation de l'action rénovation énergétique des bâtiments (AtmoSud)
- Plateforme Bien Chez Soi (TPM)
- Prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme (ARS)

Proposition d'ajout d'une nouvelle action :

- Présentation du Cahier Ozone (Air Climat)

*La liste des présents est annexée au présent document.*

## **3 Relevé synthétique des échanges**

---

### Partie 1 : Actualités Qualité de l'Air

À la suite de la présentation de l'évolution de la qualité de l'air par AtmoSud, qui évoque un dépassement de NO<sub>2</sub> à la station Foch, un premier temps d'échanges a eu lieu.

L'association FNE83 rebondit sur la présentation d'AtmoSud pour connaître les émissions de polluants des différents secteurs. L'association insiste sur les émissions du transport routier et des incinérateurs et demande comment les rejets de polluants atmosphériques à Amphitria seront diminués au regard de l'article L222-6 du Code de l'Environnement. FNE83 demande les résultats de l'étude inscrite dans l'action 15.6.b du PPA et propose de créer une commission de suivi du site Amphitria, comme pour les stations d'épuration des eaux usées des grandes agglomérations.

L'association Toulon Var Déplacement rebondit sur l'intérêt de créer une ZFE. L'association évoque des chiffres clés et les impacts sanitaires découlant des émissions de polluants atmosphériques par les automobiles. Dans le Var, les automobiles sont responsables de 40% des émissions d'oxydes d'azote. L'association fait référence aux études de l'INSEE sur l'exposition des populations : celles situées à proximité des grands axes routiers et dans les zones urbaines denses sont à risque et sont les moins favorisées. TVD pointe le manque de volonté de la métropole TPM pour instaurer une ZFE efficace et insiste sur le fait que le développement de la ZFE doit s'accompagner du développement des transports en commun.

Toulon Var Déplacement demande la mise en place de la ZFE pour permettre aux usagers d'acquérir des véhicules moins anciens et plus économies avec les aides cumulées de l'État et de la métropole.

L'association Toulon Avenir s'interroge quant à la future ZFE et demande s'il est possible d'évaluer l'impact sur la population présente dans le périmètre (mais non habitante).

Également, l'association demande les mesures concrètes mises en place dans les documents d'urbanisme pour éviter l'exposition des populations dans les zones impactées, notamment la construction de logements sociaux.

Monsieur le secrétaire général indique que les éléments concernant la thématique maritime et les documents d'urbanisme seront présentés plus tard lors de ce comité de pilotage. L'inventaire des émissions demandé par FNE83 sera présenté au comité d'automne. Monsieur le secrétaire général donne la parole à Monsieur Vincent et à la DREAL.

Monsieur Gilles Vincent (métropole TPM) précise que l'incinérateur évoqué par FNE83 est bien une unité de valorisation des déchets. Le site Amphitria est soumis à la même réglementation que les sites SITTOMAT et a fait l'objet d'investissements importants notamment pour le traitement du mercure. La métropole TPM et le SITTOMAT ont toujours mis en place des installations conformes à la réglementation. Monsieur Vincent indique qu'il n'est plus le vice-président en charge de l'assainissement mais que la métropole TPM a demandé à l'exploitant la mise en place d'un comité de suivi. Les participants ne sont pas connus à ce stade.

Sur le volet méthanisation, l'unité d'incinération Amphitria valorise l'énergie récupérée par la combustion des boues. Cette énergie est reinjectée pour le fonctionnement du four. A terme les 15 millions d'euros engagés dans les travaux permettront l'installation d'une turbine d'un mégawatt pour la production d'électricité. Monsieur Vincent revient sur la complexité de trouver un terrain pour l'installation de méthaniseur, il en va de même pour l'installation de composteurs pour les biodéchets.

Concernant la ZFE, selon lui, elle devrait être installée aux endroits où les populations sont le plus exposées à un risque sanitaire. Monsieur Vincent interroge sur le fait de déployer la ZFE sur l'autoroute.

Il demande également à voir les émissions rejetées par le tunnel, comme évoqué lors du précédent comité.

La DREAL répond à Toulon Avenir sur la prise en compte des usagers et travailleurs présents en ville la journée : la méthode pour définir la présence de ces derniers serait compliquée. A noter que la réglementation se base sur la population résidente qui n'est pas spécialement à domicile la journée, donc cela se compense peut-être.

Monsieur Vincent ajoute que les PLU des 12 communes de la métropole TPM devront être traités dans le cadre d'un PLUi. Des discussions auront lieu pour intégrer un certain nombre de mesures. Il précise que la réalisation du PLUi prendra quelques années.

FNE83 invite AtmoSud à réfléchir sur l'implantation d'une station de mesures à l'est de la rade de Toulon qui serait sous les vents dominants.

L'association demande à ce que l'action 20.1 concernant le développement d'outils d'évaluation des impacts sanitaires prenne en considération l'évaluation des impacts sanitaires relatifs à la réduction des émissions des bateaux à quai.

Il s'agirait, comme pour l'impact des ZFE sur les émissions du transport routier, d'avoir également les impacts des bateaux.

## Partie 2 : Suivi du PPA

**A la suite de la projection de la vidéo sur la pollution maritime,** Monsieur le secrétaire général ajoute que la préfecture du Var participe au financement des branchements à quai. La métropole TPM avait demandé à ce que cela soit inscrit au Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Ecologique. Les crédits sont prévus au terme de ce contrat.

L'association MART a recueilli des témoignages montrant que lorsque la station TCA n'était pas installée, les stations Foch et Claret ne pouvaient pas mesurer la pollution générée par le trafic terrestre notamment le samedi 20 avril 2024. Le témoin en question a mis une heure pour faire 4 km. Les véhicules automobiles provenant de l'autoroute polluaient le centre-ville. De même les 4 ferries ont pollué la partie Est de Toulon. Les associations ont regardé combien de temps les navires restaient à quai. Entre le 10 et 17 avril, 36h de présence de ferries ont été relevées sur la rade de Toulon. Cette pollution n'a pas pu être comptabilisée sans la station TCA.

En retour, l'association FNE83 demande à ce que :

- La ZFE soit mise en place en prenant en compte la zone portuaire, comprenant l'accès au port et l'embarquement des ferries.
- L'électrification des quais soit efficace. L'exemple du Kalliste est donné, qui n'était pas branché récemment.
- La pérennisation de la station TCA soit effective.

Monsieur Vincent répond en indiquant que les tests d'électrification sont en cours. De plus, les bateaux doivent être équipés pour être branchés à quai.

Toulon Var Déplacement suggère de modifier le vocabulaire des 90% de navires connectés par le terme « connectable ». Les deux données seraient intéressantes. Toulon Var Déplacement rejoint l'association MART sur le suivi des concentrations. Aussi, il serait pertinent qu'à terme la station de mesure AtmoSud sur le terminal TCA soit permanente.

AtmoSud précise que la station de mesure TCA doit suivre l'évolution de la qualité de l'air en lien avec l'électrification des quais. De plus, celle-ci est financée pour une durée d'un an et ce financement est reconductible. Les échanges sont très bons avec la métropole TPM et la CCI.

L'association Toulon Avenir alerte sur le fait que des navires (le Kalliste et ceux de Corsica Ferries) sont restés à quai mais pas branchés. De plus, la Commission européenne a demandé à ce qu'il y ait davantage de stations de surveillance en milieu urbain. A Toulon, il n'y a que 2 stations de mesures pour le NO<sub>2</sub>, c'est pourquoi la pérennisation de la station TCA est indispensable.

Monsieur Vincent réitère, le branchement à quai est en phase de test.

FNE83 demande à ce que la station TCA mesure l'ozone. L'association insiste sur les mesures des PM<sub>1</sub>, les plus petites particules qui s'infiltrent en profondeur dans notre organisme. L'association pose plusieurs questions :

- Quelle est la règle pour l'amarrage des bateaux ?
- Que deviennent les 10 millions d'euros investis sur les 8 navires de la Corsica Ferries (accord du 21 janvier 2019) ?

- Lors de la présentation des émissions au prochain comité, il serait intéressant d'évoquer les facteurs d'émissions retenus pour calculer les émissions notamment selon la vétusté des moteurs comme cela existe pour les voitures.

Monsieur le secrétaire général indique que les réponses aux questions seront fournies lors de la prochaine réunion et invite le directeur adjoint de la DDTM83 à répondre à la première question.

Monsieur Houllier, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral à la DDTM 83, indique que le placement des navires fait l'objet de conférences de placement à échéances régulières et un règlement particulier de police portuaire fixe des priorités en la matière. Le règlement particulier de police portuaire actuel, datant de 2017, est en cours de révision. Le projet qui est proposé et semble faire consensus prévoit comme principales modifications d'accorder la priorité pour les placements à quai pour les navires connectables électriquement d'une part et, d'autre part, l'obligation pour les navires connectables électriquement de se connecter effectivement électriquement. Ce projet de modification du règlement de police portuaire sera présenté au conseil portuaire puis au conseil métropolitain pour validation dans les prochaines semaines.

AtmoSud précise qu'au niveau de la station TCA les particules seront mesurées en nombre donc les mesures iront bien en deçà d'1 micron. En revanche, la station TCA n'a pas pour but de mesurer l'ozone, il est plus pertinent de le mesurer en périphérie pour connaître les quantités d'ozone mesurées sur le territoire. Il s'agit d'un phénomène de grande ampleur : lorsque l'on observe les quantités d'ozone à un endroit, des quantités similaires sont visibles à quelques dizaines voire des centaines de kilomètres. Cela n'est donc pas envisagé pour cette station. L'indice ICAIRH peut estimer ces mesures d'ozone.

FNE83 demande s'il est possible d'intégrer à la Charte Régionale « Zéro Fumées » l'interdiction de l'accostage des bateaux avec scrubber.

Monsieur le secrétaire général prend en compte la demande et annonce qu'elle sera présentée lors du prochain comité.

AtmoSud répète qu'au comité de printemps les concentrations sont présentées tandis que les émissions sont présentées au comité d'automne.

**A la suite des présentations sur la thématique « résidentiel – tertiaire » les échanges ont repris :**

FNE83 suggère à la métropole TPM de réaliser une étude avant et après l'installation du BHNS pour évaluer l'impact sanitaire sur la qualité de l'air.

L'association interroge sur la possibilité d'imposer l'installation de panneaux photovoltaïques à toute nouvelle construction.

Monsieur Vincent (métropole TPM) évoque le document produit par les collectivités concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones d'accélération ont été votées dans les différents conseils municipaux. Dans certaines communes, on constate une explosion des projets photovoltaïques mais il semble compliqué de les imposer partout.

Monsieur le secrétaire général ajoute que des réunions ont eu lieu dans chaque arrondissement, l'arrondissement de Brignoles présente d'ailleurs un fort potentiel.

**Monsieur le secrétaire général propose l'ajout d'une nouvelle action relative à la publication du cahier ozone. Air Climat présente cette étude.**

FNE83 demande à être associée aux futurs travaux du Grec Sud sur l'ozone.

La DREAL indique que cette étude est déjà publiée et disponible en ligne. Cette action initiée dans le PPA des Bouches-du-Rhône a été présentée aux comités de suivi des PPA du Var et des Alpes-Maritimes compte tenu de son envergure régionale. Un partenariat avec FNE83 pourra être envisagé dans le futur.

L'association Toulon Var Déplacement rebondit sur le sujet de l'ozone : en milieu urbain ce polluant provient en grande partie de la circulation routière [46%]. Elle indique que la part de l'automobile est plus forte à Toulon que dans les 20 premières métropoles françaises et que la part des transports en commun est plus faible dans la métropole TPM [50 voyages / habitants / an] que dans les autres métropoles de la même strate ; les chiffres doublant, voire quadruplant, en ce qui concerne la métropole de Strasbourg [plus de 200 voyages / habitants / an]. L'association demande à ce que le PPA prenne davantage en compte ces parts modales.

Monsieur Vincent (métropole TPM) indique que, dans la métropole, en 15 ans, la part des transports en commun a augmenté de plus de 80% et que la part des véhicules légers a diminué (57% en 2008 contre 52% en 2024).

De plus, il demande un point précis sur les émissions de polluants sortant des tunnels.

Toulon Var Déplacement insiste sur la dangerosité des pistes cyclables sur les trottoirs.

Monsieur le secrétaire général clôt le débat en indiquant que cela n'est pas le sujet du comité. Le sujet « mobilité » est abordé dans le cadre de la COP régionale qui sera déclinée en COP départementale, les mobilités feront l'objet d'un point important lors de ces COP.

## 4 Conclusion

---

Monsieur le secrétaire général conclut la séance en remerciant les participants. Les réponses aux questions des associations seront apportées au comité de suivi de l'automne.

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI